

**1/ Evolution épidémiologique**

Tableau récapitulatif	
Nombre de cas confirmés	13h00 : 19 517 (+119/ la veille)
Nombre de décès	1 279 (+9 / la veille)
Nombre de personnes en quarantaine	2 333 (-91), 90 103 (-189) en isolement à domicile
Capacité des tests / jour	448 813 tests effectués au total

**Conditions de reprise :**

Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics fermés et dans les transports publics à partir du 15 mai, date à partir de laquelle les déplacements individuels ont été à nouveau autorisés. Le Président, Klaus Iohannis a annoncé le 28 mai la mise en place de mesures de déconfinement entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juin et adoptées par le gouvernement. Il s'agit en particulier de la réouverture des terrasses de restaurants/bars, des plages, les transports routiers et ferroviaires internationaux (de personnes) pourront reprendre en respectant des conditions d'hygiène nécessaires. Les spectacles en plein air avec une audience de 500 personnes maximum seront autorisés. Il sera également possible de sortir librement de sa localité de résidence sans déclaration. Les compétitions sportives pourront reprendre sans spectateurs (sauf pour les sports de contacts).

Les écoles resteront fermées jusqu'à la fin de l'année, sauf pour les étudiants concernés par des examens nationaux (ouverture du 2 au 12 juin par classes de 10 élèves). A noter que dans le cadre de l'état d'alerte, en vigueur pour 30 jours à compter du 18 mai, le ministère de la santé assure la fourniture des masques pour les individus défavorisés.

**2/ Mesures économiques de soutien**

Le Premier Ministre a annoncé le 18 mai la mise en place d'un régime de garanties pour les prêts des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€ et pour le crédit commercial (budget 1,7 Md€), la création d'un fonds d'investissement, un soutien aux investissements industriels, une allocation de 2 Mds € pour un programme de soutien des PME ainsi que le lancement d'un plan de reconstruction de l'économie fondé sur l'investissement dans les infrastructures de transport, de santé et d'énergie.

La législation sur la dette publique a été adaptée afin de permettre à la Roumanie d'accéder au mécanisme européen SURE (Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency).

Un schéma d'aides d'Etat a été mis en place au soutien des grands consommateurs d'énergie pour la compensation des coûts trop élevés des émissions de CO2 transférés dans le prix de l'électricité (170 entreprises concernées, allocation 331 M €). Une loi permettant le report du paiement des loyers pour les opérateurs économiques (sièges sociaux) et les personnes physiques dont les revenus ont diminué pendant l'état d'urgence a été adoptée par le Parlement et promulguée. Des primes de risque seront accordées aux travailleurs sociaux (237€).

L'Etat versera une aide de 41,5 % du salaire brut (plafonné à 41,5 % du salaire moyen) pendant 3 mois à partir du 1<sup>er</sup> juin aux entreprises dont les salariés ont bénéficiés du chômage technique à condition que les emplois soient maintenus jusqu'à la fin de l'année. Les entreprises employant jusqu'au 31 décembre des personnes de plus de 50 ans ayant perdu leur emploi pendant la crise ou des jeunes (16-29 ans) percevront une aide de 50 % du salaire brut (plafonnée à 515 €) / mois

pendant 12 mois à condition que les emplois soient maintenus 12 mois après la fin du versement de l'aide.

Lancement du programme Innotech visant à accorder des financements de 40 K € à 100 K € pour les étudiants créant des startups. Ce programme d'un budget total de 150 M € sera financé sur fonds européens et devrait permettre la création de 900 entreprises et 5 000 emplois. Le programme est également accessible pour les ONG et les universités (maximum de 2 M € par demandeur).

La Banque centrale a baissé, le 29 mai, son taux directeur de 2 % à 1,75 % et a annoncé la poursuite de son programme d'achats de titres publics libellés en RON sur le marché secondaire.

### **3/ Impact économique et financier**

D'après le Ministère du travail, sur 6,5 millions de salariés du privé, 600 000 ont été placés en chômage technique (167 000 dans l'industrie, 100 000 dans le commerce de gros et de détail) et 430 000 licenciés. Le taux de chômage est passé de 3,9 % en février à 4,6 % en mars. Par ailleurs, le déficit public sur les quatre premiers mois de l'année a atteint le niveau de -2,48 % du PIB (-1,11 % un an plus tôt). L'inflation, la plus élevée de l'UE en 2019 (+3,9 %) a enregistré un net ralentissement (3,0 % en mars, 2,7 % en avril).

Le tourisme est particulièrement touché avec une baisse des nuitées de -68,2 % sur un an en mars. Le retail a enregistré une baisse de -3,6 % (séries ajustées des variations saisonnières) de son chiffre d'affaires. La production industrielle est également fortement impactée avec une baisse de -14,5 % en mars sur un an (-12,4 % sur un mois). Lors du premier trimestre la production du secteur s'est contractée de -6,4 % sur un an.

Au premier trimestre, le PIB a progressé de +2,7 % sur un an (+0,3 % par rapport au T4 2020). Concernant les investissements directs, au premier trimestre, les entrées nettes d'IDE ont enregistré une valeur négative de -551 M € (1,2 Md € un an plus tôt).

### **4/ Données sectorielles**

Le Ministre de l'agriculture a annoncé mobiliser 83M€ (1% de FEADER) suite à l'accord de la Commission avec des soutiens de 5 000 à 50 000 € pour les exploitations et entreprises touchées par la crise. La date de dépôt des demandes de la PAC a été à nouveau prolongée au 15 juin et des crédits d'avance des aides seront possibles à partir des attestations de l'agence de paiement.

Hors Covid – le secteur agricole impacté par la sécheresse attend le 15 juin pour connaître le budget national qui sera mobilisé. Actuellement 1,1 M ha seraient touchés sur les 2,9 M ha annoncés initialement, toujours en cours de constatation. Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) prévoit un doublement des exportations de maïs pour la Roumanie sur l'année 2019/2020 mais une réduction de la production de maïs en 2020 du fait de la sécheresse avec 14 M de tonnes en 2020 contre 16,99 Mt en 2019.

Les hôtels commencent à rouvrir mais avec des taux d'occupation très faibles (3 à 4 % pour le groupe Accor). Le réouverture des terrasses et des établissements du secteur de la restauration (respectivement les 1<sup>er</sup> et 15 juin) devrait permettre une reprise progressive de l'activité.

Concernant le secteur industriel, l'usine Renault de Mioveni produit 1 200 véhicules / jour (la capacité maximum étant de 1 400).

## Veille Coronavirus

Le secteur de l'emballage (RomCarton) voit son activité moins ralentie que lors des mois précédents et prévoit une baisse des commandes de -15 % à -20 % pour juin.